



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 6 décembre 2022

Bruno Le Maire, Roland Lescure, Jean-Noël Barrot et Bruno Bonnell saluent le lancement du Fonds national de venture industriel (FNVI)

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, **Roland Lescure**, ministre délégué chargé de l'Industrie, **Jean-Noël Barrot**, ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications, et **Bruno Bonnell**, secrétaire général pour l'investissement en charge de France 2030, saluent la création du Fonds national de venture industriel (FNVI), qui sera géré par **Bpifrance**. La convention qui en porte création a été publiée ce jour au Journal Officiel.

L'objectif de ce **nouveau dispositif, doté de 350 millions € dans le cadre de France 2030, est de favoriser l'émergence et la structuration du marché des fonds de capital-risque « early stage » à vocation industrielle, c'est-à-dire des investissements en faveur des petites entreprises industrielles. Il participera principalement à des levées de fonds de 80 M€ à 250 M€.**

Il vient **compléter les outils déployés dans le cadre de France 2030 – au total 2,3 Md€ de financements publics – pour assurer le développement des startups et des PME industrielles innovantes : fonds d'investissement publics (fonds Société de projets industriels 2 - SPI 2), subventions (notamment l'appel à projets « Première usine », dont les 18 premiers lauréats ont été annoncés il y a deux semaines) et prêts (prêt « Nouvelle industrie »).**

Les ministres appellent les entreprises industrielles innovantes à se saisir de l'ensemble de ces instruments opérés pour le compte de l'Etat spécifiquement pour elles par **Bpifrance**.

Parce que l'Etat ne peut intervenir seul et que les financements privés sont indispensables, il complète ces instruments par une action en fonds de fonds, en co-investissant de façon minoritaire avec des souscripteurs privés dans des fonds d'investissement nationaux ou régionaux.

Le FNVI constitue le premier de ces dispositifs ciblant spécifiquement le capital-risque industriel entre la phase d'amorçage et le segment « late stage » d'investissements plus tardifs. Son lancement complète donc le continuum de financements déployés à destination des startups industrielles.

Les ministres rappellent que les **projets ainsi financés sont porteurs d'innovations technologiques qui réindustrialiseront nos territoires, ressourceront notre industrie et lui donneront des positions compétitives puissantes.** La France aura besoin de ces start-ups et PME industrielles et de leurs solutions innovantes pour relever les défis qui se dressent devant elle, au premier rang desquels la décarbonation et la transition écologique.

Bruno Le Maire : *« Avec le Fonds national de venture industriel, nous nous dotons d'un instrument supplémentaire au service de notre souveraineté industrielle, technologique et productive. Nous appelons l'ensemble des souscripteurs privés à se mobiliser pour financer ces entreprises qui portent une partie des solutions aux grands défis de demain, en particulier la transition écologique et la décarbonation. La mobilisation de l'Etat au service de notre souveraineté industrielle est totale. Nous la poursuivrons et l'amplifions ».*

Roland Lescure : *« Depuis un an, avec le plan Startups industrielles, l'Etat se mobilise fortement au service de nos startups et PME-ETI industrielles innovantes. Il en va du ressourcement et du renforcement de notre base industrielle. Avec ce plan, c'est un continuum complet de solutions de financement que nous mettons en place. Il y manquait encore le dispositif de soutien et de massification de l'investissement privé industriel. C'est désormais chose faite avec le Fonds national de venture industriel ».*

Jean-Noël Barrot : *« L'écosystème French Tech poursuit son développement avec l'émergence d'une génération de startups industrielles. Celles-ci participent du dynamisme et des opportunités que représentent le numérique. Pour soutenir ce mouvement, l'Etat se mobilise sur le plan financier mais aussi de façon très opérationnelle, en dotant la Mission French Tech de capacités d'accompagnement des startups industrielles à toutes les étapes de leur parcours ».*

Contacts presse :

Service de presse de Bruno Le Maire

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

01 53 18 41 20

Service de presse de Roland LESCURE

presse@industrie.gouv.fr

01 53 18 43 18

Service de presse de Jean-Noël Barrot

presse@numerique.gouv.fr

01 53 18 43 42

Service de presse du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI)

marion.dosreissilva@pm.gouv.fr

01 42 75 64 58

A propos de France 2030

[Le plan d'investissement France 2030 :](#)

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | @SGPI_avenir